La notion de quasi-régie en droit public français (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/f71b56cb-2fad-4cb6-ae6b-dd41c983990c

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/f71b56cb-2fad-4cb6-ae6b-dd41c983990c

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

Informations sur les contributeurs

Auteur : Mouriesse Elise
Date de soutenance : 03-12-2015

Directeur(s) de thèse : Guglielmi Gilles J.

Etablissement de soutenance : Paris 2
Ecole doctorale : École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique (Paris ; 1992-....)

Informations générales

Discipline : Droit public
Classification : Droit

Mots-clés libres : Quasi-régie, Prestations intégrées, Prestations quasi internes, Association transparente, Contrat avec soi-même, Contrat " in house", Pouvoir adjudicateur, Entreprises publiques, Externalisation, Société publique locale, Régie
Mots-clés :

- Contrats in-house - France
- Marchés publics -- Droit - France
- Régies (droit administratif) - France
- Partenariat public-privé - France

Résumé : Les enjeux de la quasi-régie (traduction française du « contrat « in house » ») sont multiples car elle constitue avant tout une dérogation aux règles de passation des contrats publics. Elle est de ce fait entièrement conditionnée par cette caractéristique et repose sur une combinaison particulière entre plusieurs modalités liées au fonctionnement des prestataires intégrés et aux relations qu'ils entretiennent avec leurs détenteurs. Seules les situations qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte au bon fonctionnement du marché peuvent donc être qualifiées de mécanismes interorganiques. La quasi-régie est ainsi clairement distincte d'autres notions, telles les associations transparentes ou les montages artificiels, et constitue une véritable construction juridique légitime que les acteurs du secteur peuvent manier. Sa malléabilité est toutefois révélée par l'étude des modes d'intervention multiples avec lesquels elle est compatible en France : la société publique locale n'est par exemple qu'un moyen parmi d'autres de la mettre en oeuvre. Cette flexibilité est confirmée par le fait que les disciplines financière et fiscale françaises ne se saisissent pas de ce mécanisme, de telle sorte que la quasi-régie ne constitue pas un mode de gestion intermédiaire entre régie et externalisation. La qualité de contrat spécial, plus précisément celle de « contrat interorganique », semble toutefois pouvoir lui être attribuée car la quasi-régie repose sur une combinaison de circonstances contractuelles et institutionnelles spécifiques qui impliquent avant tout des modalités particulières en termes de passation, sans pour autant exclure certaines singularités en matière d'exécution.

Informations techniques

Type de contenu : Text
Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :
Identifiant : 2015PA020063
Type de ressource : Thèse